

Séance publique du 1 mars 2006

Délibération n° 2006-3209

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Centre chorégraphique national - Aménagement des abords - Financement complémentaire au titre des crédits européens - Convention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement des abords du centre chorégraphique national s'inscrit dans le projet urbain du grand projet de ville (GPV) de Rillieux la Pape.

Par délibération en date du 11 juillet 2005, le conseil de Communauté a approuvé le projet d'aménagement pour un coût prévisionnel d'opération de 2 235 000 € avec un financement en provenance de l'Anru de 556 000 €.

Monsieur le préfet de Région a fait savoir que des fonds européens seraient disponibles au titre de l'achèvement du programme objectif 2 pour la période 2000-2006.

Dans ce cadre, les dépenses subventionnables hors taxes pour cette opération s'élèvent à 1 214 397,14 € HT, soit 1 452 418,98 € TTC et le nouveau montage financier s'établit comme suit :

- Anru	556 000,00 €
- Europe	303 600,00 €
- Communauté urbaine (auquel s'ajoute la TVA de 238 021,84 €)	354 797,14 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le montage financier pour les dépenses subventionnables hors taxes dans l'opération aménagement des abords du centre chorégraphique national implanté à Rillieux la Pape, avec le plan de financement suivant :

- Anru	556 000,00 €
- Europe	303 600,00 €
- Communauté urbaine	354 797,14 €

2° - Autorise monsieur le président à solliciter la subvention correspondante auprès de l'Europe et à signer la convention y afférente.

3° - L'autorisation de programme individualisée les 20 septembre 2004 et 11 juillet 2005 pour l'opération n° 960 - Rillieux la Pape : GPV abords CNN et MJC, est complétée pour un montant de 303 600 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- 100 000 € en 2007,
- 203 600 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,